

Séance du 1^{er} juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	47	47+3

Date de convocation
29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
21-2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} Vice-président,

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOU) - Dany BIARD - François BOUTELLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTELLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG) - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président
Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOU (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT)

Absents : Ludovic HOUX - Benoit CAUFORIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Le produit de l'impôt nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2020 est fixé à 1 067 284 €. Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles 2020, il est proposé de maintenir les taux d'impositions 2019 des taxes directes locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2020 comme suit :

	TAUX 2019	TAUX 2020	BASES 2020	PRODUITS 2020
Taxe d'habitation	3,03 %	3,03 %	15 729 000 €	476 589 €
Taxe foncière (bâti) :	2.98%	2.98%	12 464 000 €	371 427 €
Taxe foncière (non bâti)	5.97%	5.97%	1 924 000 €	114 863 €
Cotisation foncière des Entreprises :	2.29%	2.29%	3 308 000 €	75 753 €
Fiscalité professionnelle de zone :	22.42%	22.42%	78 400 €	17 577 €
Fiscalité professionnelle éolienne :	22.42%	22.42%	49 400 €	11 075 €
				1 067 284 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC21-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président empêché,
Jean Nicolas ROUSSEAU
1^{er} Vice-président par délégation

Séance du 1^{er} juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	47	47+3

Date de convocation
29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
22-2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} Vice-président,

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOU) - Dany BIARD - François BOUTELLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTELLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG) - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président
Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOU (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT)

Absents : Ludovic HOUX - Benoit CAUFORNIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L. 211-7 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5214-16 ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1530 bis ;
Vu la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative ;

Considérant l'institution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2020 comme suit :
- D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 260 000 € pour l'exercice 2020,
- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché,
Jean Nicolas ROUSSEAU
1^{er} Vice-président par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC22-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Affichage : 02/07/2020



Séance du 1^{er} juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	47	47+3

Date de convocation
29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
23 -2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} Vice-président,

Présents: Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUIC) - Dany BIARD - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT (pouvoir de Éric HALBOURG) - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés: Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président
Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUIC (pvr à Josiane CERVEAU), Éric HALBOURG (pvr à Yves PETIT)

Absents: Ludovic HOUX - Benoit CAUFORIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (3 voix contre, 7 abstentions) :

FIXE le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 15.85% sur le territoire de la Communauté de Communes pour l'année 2020, pour les communes suivantes :

AMFREVILLE LES CHAMPS
ANVEVILLE
BENESVILLE
BERVILLE EN CAUX
BOUDEVILLE
BRETTEVILLE SAINT LAURENT
CANVILLE LES DEUX EGLISES
CARVILLE POT DE FER
DOUDEVILLE
ETALLEVILLE
FULTOT

GONZEVILLE
HARCANVILLE
HERICOURT EN CAUX
LE TORP MESNIL
PRETOT VICQUEMARE
REUVILLE
ROBERTOT
ROUTES
SAINT LAURENT EN CAUX
YVECRIQUE

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché,
Jean Nicolas ROUSSEAU
1^{er} Vice-président par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC23-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020
Affichage : 02/07/2020



Séance du 1^{er} juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	47	47 + 3

Date de convocation
29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
24Ter-2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} Vice-président,

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOU) - Dany BIARD - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG)- Jacques LEMERCIER- Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président
Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOU (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT)

Absents : Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES POUR 2020

Annule et remplace Délibération 24-2020

Sur proposition de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (3 voix contre, 7 abstentions)
DECIDE :**

- de fixer les tarifs de la redevance 2020 comme suit :

Catégories	Tarif 2019 (€)	Tarif 2020 (€)
1 personne	92	110
2 personnes	147	176
3 personnes	182	218
4 personnes	205	246
5 personnes	223	268
6 personnes et +	233	280
Résidence secondaire	186	223
Chambres d'hôtes	42 par chambre	50 par chambre
Gîtes	92 par chambre	110 par chambre
GAL Grémonville	1 481	1 777
CRJS Yerville	1 893	2 272
Résidence des Bruyères	2 867	3 440

Excalibur Grémonville	1 932	2 318
Structure communale	1.31 € / habitant	1,57 €/habitant
Super U	2 277	2 732
Leader price (ZAC du Bois le l'Arc Sud)	1 894	2 273
Lepicard	1 681	2 017
Gare de Motteville	722	866
Collège	2 181	2 617
La Poste	256	307
Trésor Public	256	307
Gendarmerie	256	307

Activité professionnelle	Tarif 2019 (€)	Tarif 2020 (€)
Artisan / BTP /Entreprise	233	280
Commerçant	260	312
Entreprise de service	117	140
Restaurant	454	545

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC24ter-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché,
Jean Nicolas ROUSSEAU
1^{er} Vice-président par délégation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 1^{er} juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+4

Date de convocation
29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
25-2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} Vice-président,

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUIC) - Dany BIARD - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Jackie MARCATTE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG) - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ -

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président
Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUIC (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT), Jackie MARCATTE (pvr à Daniel BEUZELIN).

Absents : Ludovic HOUX - Benoit CAUFORIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR- BUDGET « ORDURES MENAGERES »

Monsieur Le Président propose au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant total de 2 046.02 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 2 046,02 € ;
- D'imputer la dépense de 2 046,02 € au compte 6541 du budget annexe « ordures ménagères » 2020 ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC25-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché,
Jean Nicolas ROUSSEAU
1^{er} Vice-président par délégation

Séance du 1^{er} juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+4

Date de convocation
29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
26-2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} Vice-président,

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUUC) - Dany BIARD - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Jackie MARCATTE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT (pouvoir de Éric HALBOURG) - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ -

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président
Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUUC (pvr à Josiane CERVEAU), Éric HALBOURG (pvr à Yves PETIT), Jackie MARCATTE (pvr à Daniel BEUZELIN).

Absents : Ludovic HOUX - Benoit CAUFORNIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZAC DU BOIS DE L'ARC NORD A LA SARL JEROME LEPICARD COMBUSTIBLES

Considérant la demande de Monsieur Jérôme LEPICARD, gérant de la SARL Jérôme LEPICARD COMBUSTIBLES d'acquérir un terrain d'environ 4 000 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 5 100 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m² ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC26-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché,
Jean Nicolas ROUSSEAU
1^{er} Vice-président par délégation

Séance du 1^{er} juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+4

Date de convocation
29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
27-2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} Vice-président,

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOU) - Dany BIARD - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Jackie MARCATTE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG) - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ -

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président
Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOU (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT), Jackie MARCATTE (pvr à Daniel BEUZELIN).

Absents : Ludovic HOUX - Benoit CAUFORIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZAC DU BOIS DE L'ARC NORD A LA SOCIETE AMARYS

Considérant la demande de Monsieur Eric VAUCHEL, gérant de la société AMARYS, d'acquérir un terrain d'environ 7 200 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 7 200 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m² ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC27-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché,
Jean Nicolas ROUSSEAU
1^{er} Vice-président par délégation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 1^{er} juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	46	46+4

Date de convocation
29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
28-2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} Vice-président,

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUIC) - Dany BIARD - François BOUTEILLER - Philippe LACASSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Jackie MARCATTE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT (pouvoir de Éric HALBOURG) - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ -

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président
Xavier CAVELAN, Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUIC (pvr à Josiane CERVEAU), Éric HALBOURG (pvr à Yves PETIT), Jackie MARCATTE (pvr à Daniel BEUZELIN).

Absents : Ludovic HOUX - Benoit CAUFOURIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZAC DU BOIS DE L'ARC NORD A LA SOCIETE ASPHALTE76

Considérant la demande de Monsieur Laurent SANNIER, gérant de la société ASPHALTE76, d'acquérir un terrain d'environ 2 100 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 2 100 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 15 € HT/m² ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC28-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché,
Jean Nicolas ROUSSEAU
1^{er} Vice-président par délégation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 1^{er} juillet 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	47	47+4

Date de convocation
29 juin 2020

Date d'affichage

Numéro de Délibération
29-2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Laurent en Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} Vice-président,

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Nicolas GRAS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENDULCKE - Josiane CERVEAU (pouvoir de Alain LEBOUÇ) - Dany BIARD - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU - Sophie ANDRE - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Sylvie FICET - Gisèle CUADRADO - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Mathilde ROUSSEL - Daniel BEUZELIN (pouvoir de Jackie MARCATTE) - Jean-Pierre LANGLOIS - Patrice MATHON (pouvoir de Emmanuel CAUCHY) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT (pouvoir de Eric HALBOURG) - Jacques LEMERCIER - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ -

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président
Francisca POUYER, Emmanuel CAUCHY (pvr à Patrice MATHON), Alain LEBOUÇ (pvr à Josiane CERVEAU), Eric HALBOURG (pvr à Yves PETIT), Jackie MARCATTE (pvr à Daniel BEUZELIN).

Absents : Ludovic HOUX - Benoît CAUFORNIER - Olivier RICOEUR

Madame Agnès LALOI est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- de 1 500 € à Mme Madeleine MAUGER domiciliée à Doudeville (commission du 07/11/2019) ;
- de 1 370 € à Mr Jean Claude GUILLEBERT domicilié à Saint-Laurent en Caux (commission du 07/11/2019) ;
- de 1 500 € à Mr Jean François BREANT domicilié à Etalleville (commission du 07/11/2019).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20200701-CC29-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Affichage : 02/07/2020



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 02 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché,
Jean Nicolas ROUSSEAU
1^{er} Vice-président par délégation